



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 2009

Présents ou représentés : Anne-Marie BURKHARDT, Eric FRANCOIS, Philippe GAUDET, Pierre-Jérôme GLENARD, Claude MAHOUT, Françoise MANENT, Loïc MANENT, Christine WEILL.

Excusé (s) : Maguy GERBAL, Paul JAILLARD

Invité (s) : Fabien GUILLAUT, Marie JAILLARD

Il est proposé au Conseil d'administration de désigner les personnes habilitées à effectuer les opérations sur les comptes ouverts à la Caisse d'Epargne.

Le Conseil ayant délibéré, désigne et habilite les personnes suivantes pour effectuer les opérations sur les comptes ouverts à la Caisse d'Epargne :

Eric FRANCOIS, Président de l'AIDEMA jusqu'à la fin de son mandat

Anne Marie BURKHARDT, Trésorière de l'AIDEMA jusqu'à la fin de son mandat

Rachel CHARPENTIER, Comptable de l'AIDEMA : habilitation permanente jusqu'à révocation par le Conseil d'administration.